

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Droits politiques des immigré(e)s et nouvelle citoyenneté
Autor: Marquis, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- «*Argumentaire Votation fédérale sur la Loi antiraciste*», Comité fédéral «OUI à la loi contre le racisme» (case postale 9310, 8036 Zurich, tél. 01/463 24 25, télécopie 01/462 77 75), Zurich, 1994.
- «*Votation fédérale sur la Loi antiraciste. Quelques contre-vérités et leur réfutation*», Comité fédéral «OUI à la loi contre le racisme», Zurich, 1994.

Droits politiques des immigré(e)s et nouvelle citoyenneté

*Jean-François Marquis**

La veille du premier mai 1994, devant le bureau de chômage de Lausanne: plusieurs personnes récoltent des signatures pour deux initiatives lancées dans le canton de Vaud par le mouvement *solidaritéS*. Ces initiatives demandent que toutes les chômeuses et tous les chômeurs en fin de droit aient le droit de retravailler durant six mois au moins, et l'institution d'une sorte de revenu minimum. L'accueil est extrêmement positif (en une semaine, la moitié des sans-emploi ayant le droit de vote à Lausanne ont signé).

Mais, une fois sur deux, la discussion trébuche au moment de la signature. La personne interpellée, bien que favorable à la proposition, ne peut pas signer. Elle n'a pas un passeport rouge à croix blanche.

Une distance s'insinue imperceptiblement. A l'instant, il était question d'agir ensemble contre le chômage. Mais, dès le premier pas, l'actuelle conception étiquetée de la citoyenneté impose une division. Dont les chiffres confirment l'importance: en ville de Lausanne, 47% des quelque 6200 chômeuses et chômeurs n'ont pas de passeport suisse.

* Membre du mouvement *solidaritéS*, co-auteur de la brochure de l'Union syndicale suisse: «Les immigrés – une minorité sans droits politiques?», USS, Berne, 1990.

Un enjeu essentiel

La question des droits politiques des immigré(e) vivant en Suisse n'est pas – et de loin – un problème purement institutionnel, étranger aux difficultés auxquelles sont confrontés l'ensemble des salarié(e)s vivant dans ce pays. Elle est au contraire une des facettes d'une bataille essentielle, face à l'actuelle offensive patronale, pour reconstruire une solidarité entre travailleuses et travailleurs. Solidarité fondée sur la participation de toutes et tous à la défense collective de leurs droits. Solidarité qui ne se renforcera pas en courbant l'échine, ni en acceptant qu'un quart des salarié(e)s continuent d'être privés de droits politiques, et donc, en partie, de droit à la parole.

Première vague

Depuis le début des années 90, des initiatives pour les droits politiques des immigré(e)s ont été lancées dans sept cantons. La votation a déjà eu lieu dans quatre d'entre eux: Vaud, Genève, Zurich et Bâle. Cet automne, elle aura lieu à Berne. A Fribourg et en Argovie, les rythmes ne sont pas encore établis. Simultanément le débat a repris à Neuchâtel pour l'extension au plan cantonal du droit de vote, reconnu actuellement au niveau communal. Au Jura, c'est l'éligibilité des immigré(e)s au niveau communal qui est débattue.

Un premier bilan est d'ores et déjà possible:

– Cette vague d'initiatives a permis de poser largement la question des droits politiques des immigré(e)s. Même si cette revendication reste combattue par les autorités politiques et les partis de droite, elle a acquis une

nouvelle légitimité. La tonalité de la presse, qui se sent plus souvent obligée d'être bienveillante, est révélatrice. De même, le fait qu'à Genève et Berne, les autorités aient opposé des contre-projets. Le non de principe s'affirme moins facilement et se camoufle derrière des arguments d'opportunité.

– Cette évolution dans une partie de l'opinion publique, reflet tardif et amorti de l'intégration sociale, durant les années 80 particulièrement, des immigré(e)s établis en Suisse, n'a paradoxalement pas toujours été précédée par les responsables du mouvement syndical et du Parti socialiste. La seule initiative n'ayant pas réuni le nombre de signatures nécessaires, au Tessin, doit son échec au manque d'engagement du Parti socialiste. Dans plusieurs cantons, des fédérations syndicales ont brillé par leur absence dans cette campagne essentielle.

– Les résultats lors des votations sont, pour l'instant, remarquablement similaires. En septembre 1992, l'initiative «Toutes citoyennes, tous citoyens» a réuni 26,5% des suffrages exprimés dans le canton de Vaud. En juin 1993, une initiative du même nom a récolté 28,7% des voix à Genève. En décembre 1993, une seconde initiative genevoise, qui se voulait plus réaliste parce que plus modérée, a recueilli un score... identique. A Zurich en septembre 1993, l'initiative «vivre ensemble voter ensemble» a réuni 25,5% des voix.

– Ces résultats sont indépendants de la disposition précise soumise au vote. Qu'on demande le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal (comme «Toutes citoyennes, tous citoyens» dans les cantons de Genève et Vaud), le droit de vote seul («Vivre ensemble, voter ensemble» à

Genève), ou même uniquement la possibilité pour les communes d'octroyer des droits politiques à leurs habitant(e)s étrangers (comme à Zurich): un gros quart des votant(e)s a dit oui.

– Le débat tactique sur le type d'initiative reçoit ainsi une première conclusion. Il est évident que les électrices et électeurs se prononcent d'abord sur la question de principe. Choisir une approche minimalistre est non seulement inutile, mais également contre-productif, car démobilisant au moment de la campagne, et démoralisant lors du résultat de la votation.

– Celles et ceux qui pensaient que leur grande modération permettrait de rallier une partie de la droite en sont pour leurs frais. Dans les trois cantons où des votations ont eu lieu, radicaux, libéraux, démocrates du centre et démocrates chrétiens se sont prononcés contre les initiatives. A Genève, ils ont même fait capoter le contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand conseil, demandant l'éligibilité des travailleuses et travailleurs étrangers aux tribunaux des prud'hommes.

– La géographie des résultats parle dans le même sens. A Genève comme à Zurich ou dans le canton de Vaud, ce sont les populaires, votant davantage à gauche, qui ont garanti le meilleur résultat aux initiatives. Les scores les plus négatifs se retrouvent dans les quartiers et les communes qui votent habituellement à droite.

– L'argument qui veut que ce soit les milieux populaires qui soient les plus hostiles aux droits des immigré(e)s est ainsi pratiquement invalidé. Ce qui souligne davantage encore les responsabilités du mouvement syndical, et de la gauche en général, pour faire avancer cette revendication.

– Bien entendu, les résultats obtenus – 25% à 29% de votes favorables

– confirment que le combat sera encore long. Constat qui n'a rien de surprenant: le temps nécessaire pour obtenir le droit de vote des femmes est dans toutes les mémoires. Cependant, on mesure le chemin parcouru si l'on compare ces scores à, par exemple, ceux de l'initiative «Etre solidaires» (16%), dont l'objectif – l'abolition du statut de saisonnier – était beaucoup plus modeste.

Pour une nouvelle citoyenneté

La crise, au moins 250 000 chômeuses et chômeurs (en tenant compte des personnes arrivées en fin de droit), une politique déterminée du patronat et de la droite pour démanteler des droits sociaux fondamentaux: dans ce nouveau contexte, la bataille pour les droits politiques des immigré(e)s doit, si elle veut avoir un avenir, prendre sa pleine dimension. Elle est une des composantes d'une lutte générale pour une *nouvelle citoyenneté*, définissant les droits collectifs et individuels de toute celles et tous ceux qui vivent et travaillent ici, en Suisse, et en Europe.

Lorsque les médias, fidèles interprètes des autorités et des milieux patronaux, martèlent jour après jour que la dictature des prétendues «lois du marché» est inévitable; lorsque la décision d'un seul entrepreneur, fort de son statut de propriétaire, suffit pour jeter des centaines de travailleuses et travailleurs à la rue et menacer de mort lente une région entière – pensons à la Monteforno; lorsqu'un vote populaire – l'égalité des droits entre femmes et hommes – est bafoué depuis 13 ans parce que fondamentalement contraire au fonctionnement du «marché du travail», alors les droits démocratiques doivent être ra-

dicalement repensés et étendus, s'ils ne veulent pas être vidés de leur substance.

Le dépassement du clivage actuel entre la citoyenneté politique et l'inexistence de citoyenneté sociale et économique est un pas décisif dans cette direction. C'est intégrée à cette lutte sociale et politique que la revendication des droits politiques des immigré(e)s deviendra le patrimoine commun des salarié(e)s de ce pays, et pas la revendication des seules personnes concernées. C'est ainsi qu'une seconde vague d'initiatives pourra être lancée avec une force décuplée.

Main-d'œuvre étrangère: l'effet d'amortisseur conjoncturel ne joue plus

*Andreas Frick**

Entre 1973 et 1976, la Suisse a perdu en tout plus de 250 000 emplois (7,7%)¹ et ce recul a particulièrement frappé les salarié(e)s étrangers (voir Tableau 1). La baisse la plus marquée a été enregistrée dans la catégorie des saisonniers, dont le nombre d'emplois a chuté de plus de deux tiers (133 000).

Le recul, dans des proportions supérieures à la moyenne, de l'emploi des étrangères et étrangers tient essentiellement aux deux principes qui ont guidé la politique à leur égard dans l'après-guerre: le principe de rotation et celui de la priorité accordée sur le marché de l'emploi à la population active indigène (y compris aux étrangères et étrangers établis en Suisse). Le principe de rotation reposait sur l'idée que l'immigré type était un homme jeune, célibataire et désireux de se constituer, dans un pays à haut niveau de salaires, un capital lui assurant plus tard une base d'existence dans son pays d'origine. On présumait, dès lors, que l'étrangère ou l'étranger aspirait à limiter son séjour en Suisse à quelques années (Schwarz, 1988, p.13). Et cette conception est

* Collaborateur scientifique du centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich

¹ En raison de lacunes statistiques, les données citées dans cet article doivent être considérées comme des ordres de grandeur. Les chiffres relatifs à l'évolution dans les années 70 sont tirées de Schwarz (1988).